

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10 avril 2018

Délibération  
n° CA 2018 - 46

**approuvant l'attribution d'une subvention à une association étudiante**

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3;

Vu l'avis émis par le conseil de faculté dans sa séance du 3 avril 2018 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1**

Le montant total de **600 €** sera versé à l'association étudiante ATEAL, Association des étudiants du M2 Collectivités territoriales, ATEAL, pour l'Organisation de rencontres professionnelles.

**Article 2**

Ce montant sera imputé sur le Service Opérationnel **911 101 0208**.



La Présidente du conseil d'administration,

Corinne MASCALA